

ACCUEIL DES MIGRANTS DE CALAIS

Dans le cadre du processus de démantèlement du camp de Calais avant la période hivernale, l'État français, par instruction ministérielle, procède à la création de Centres d'accueil et d'orientation, dits « CAO », avec le concours des collectivités locales et la mobilisation des associations caritatives volontaires et de l'association des Maires des Landes.

Les CAO sont des structures à taille humaine temporaires, financées par l'État et dont le portage est confié à des structures associatives ou des collectivités locales. Ils sont à l'heure actuelle au nombre de 168 sur le territoire national.

Ils constituent des « sas » d'accueil et d'orientation offrant une mise à l'abri humanitaire et un temps de répit pour les personnes qui sont des réfugiés politiques et demandeurs d'asile potentiels.

Durant cette période et dans le strict respect du droit, l'orientation s'effectue, en fonction de leur situation administrative, sociale et sanitaire, vers d'autres solutions de prises en charge et de régularisation, en priorité vers le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile ou des bénéficiaires d'une protection internationale, ou à défaut, de transfert et de retour.

Sur près de 7 000 personnes encore installées sur la lande de Calais, la Région Nouvelle Aquitaine en accueille 900, le territoire du département des Landes 150, dont 50 sur le territoire de MACS, réparties entre les communes volontaires de Capbreton (10), Soustons (23) et Vieux-Boucau (17).

Ces trois sites constituent jusqu'au printemps, un CAO, dont le portage et la coordination administrative sont assurés par la Communauté de communes MACS et son CIAS.

L'État assure le suivi administratif, juridique et médical, en liaison respectivement avec l'Office français de l'intégration et de l'immigration et les pôles d'accès aux soins.

MACS et les communes précitées, sur financement de l'État, assurent avec les associations caritatives volontaires, l'hébergement, l'accompagnement social et la couverture des besoins immédiats des personnes qui doivent pouvoir se restaurer et bénéficier des conditions d'hygiène nécessaires.

Terres traditionnelles d'accueil et d'ouverture, la Communauté de communes MACS, les communes de Capbreton, de Soustons et de Vieux-Boucau font acte d'humanisme et expriment leur solidarité envers des populations qui fuient la guerre et les persécutions.

CONTACT PRESSE MACS
Marion Parailous
06 37 32 94 47

